



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Retour forcé au travail des procureurs de la Couronne et des juristes de l'État **La FAE dénonce le recours à une loi spéciale**

Montréal, le 21 février 2011 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce le projet de loi spéciale déposé par le gouvernement qui impose le retour au travail des 1500 procureurs et juristes de l'État, en grève depuis le 8 février.

Une loi spéciale qui bafoue le droit à la libre négociation

« Nous devons dénoncer cette manière odieuse et cette attitude méprisante de régler un conflit de travail qui nie le droit à la libre négociation des travailleuses et des travailleurs. Les employées et employés de l'État, quel que soit leur statut, doivent disposer du droit de négocier leurs conditions de travail et salariales. C'est révoltant de voir le gouvernement recourir à un tel moyen alors qu'une vraie négociation permet d'échanger sur les difficultés des uns et des autres et de parvenir à un règlement satisfaisant pour tous. En matière de relations du travail, c'est la triste histoire qui se répète alors qu'en 2005, le même gouvernement avait eu recours au décret pour mettre fin aux négociations avec ses salariées et salariés. Rappelons que ce geste a été dénoncé par le Bureau international du travail (BIT) qui avait blâmé le gouvernement Charest pour son manque de respect à leur endroit », a déclaré le président de la FAE, monsieur Pierre St-Germain.

La FAE estime que le gouvernement nie le droit fondamental des procureurs et juristes de l'État de faire valoir leurs revendications légitimes. C'est d'autant plus déplorable et ironique que ces derniers sont au cœur du système judiciaire et ont justement pour mission de protéger les droits individuels des citoyennes et des citoyens du Québec.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications
514 666-7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire